

A Charleville-Mézières, le 13 novembre 2019

Monsieur Laurent DROULEZ

[REDACTED]

[REDACTED]

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
OCCITANIE

18 NOV. 2019

COURRIER ARRIVEE

6225/0858

Monsieur André PEZZIARDI

Président de la Chambre Régionale des Comptes  
500, avenue des Etats du Languedoc  
34 064 MONTPELLIER

OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives du contrôle de l'OPH de Sète.

Monsieur Le Président,

Je vous remercie d'avoir porté à ma connaissance le rapport d'observations définitives de l'OPH de Sète, où j'ai exercé avec professionnalisme, du 8 janvier 2018 au 8 février 2018, en tant que Directeur Général.

En application des articles L.243-5, R.243-13 et R.243-14 du code des juridictions financières, je me permets de vous adresser les observations, mais également, des points de précision à la lecture du rapport cité en objet.

Je tiens à rappeler les raisons professionnelles et familiales qui m'ont conduit à démissionner de l'OPH de Sète. (Courriel du 23/04/19 adressé à Monsieur [REDACTED] et la lettre du 5/02/18 à Monsieur COMMEINHES joints)

Je signale également que l'ex-président d'Habitat08, Monsieur [REDACTED], a été révoqué par décision ministérielle le 12 juin 2019. Je vous transmets la synthèse du rapport ANCOLS n°2017-068. (Ci-joint LRAC de la DHUP du 18/06/19).

Ainsi, je vous donne l'explication et le contexte du retard de prise de décision, et donc de ma nomination au poste de Directeur Général d'Habitat08.

(Extraits - Ardennes : Habitat08 a enfin un Directeur Général 24/01/18 -

Le Président [REDACTED] a été désavoué par son Conseil d'Administration 07/12/17)

Concernant les dossiers prioritaires suivis au sein de l'OPH de Sète, Monsieur Emile ANFOSSO et moi, nous avons convenu que je me chargeais des dossiers stratégiques (Budget 2018, Loi ELAN et ses conséquences, Organisation à venir de l'OPH, Réactualisation du PSP, ...) et qu'il gardait les affaires courantes pendant une période transitoire.

(Ci-joints Dossiers prioritaires à traiter - Les bailleurs en pleine tourmente)

Ainsi, Monsieur Emile ANFOSSO, a conduit les entretiens annuels individuels au début l'année 2018, ce qui était du bon sens dans la mesure où je n'étais pas présent l'année antérieure pour juger des objectifs accomplis ou non des collaborateurs. C'est la raison pour laquelle, l'augmentation d'indice de Monsieur Emile ANFOSSO est à prendre en compte avec l'ensemble des augmentations que j'ai validées correspondant à la même période.

Enfin, je vous informe que j'ai établi conformément à l'obligation une déclaration initiale de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité.  
 (Lettre à Monsieur Le Préfet des Ardennes le 23/04/18)

Je vous remercie encore par avance de l'intérêt que vous porterez aux informations et aux précisions complémentaires apportées au rapport d'observations définitives du contrôle de l'OPH de Sète.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Laurent DROULEZ

Destinataires	Original Classé	Copie Attrib.	Pour information	
			Diffusion Individuelle	Circulation
Président				
Vice-Président				
Pdt Section 1				
Pdt Section 2				
Pdt Section 3				
Pdt Section 4				
PS assesseur				
Conseillers				
Minist. Public				
Sect. general				
Greffier				
Documentation				
Vérificateurs				
Personnel adminu.				

3

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature**

Paris, le **18 JUIN 2019**

*Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et des Paysages*

*Sous-direction de la Législation  
De l'Habitat et des Organismes Constructeurs*

*Bureau du suivi des organismes constructeurs (LO4)*

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le Président,

Suite au rapport de contrôle n°2017-08 de l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) sur l'OPH des Ardennes, le conseil d'administration de l'agence, dans sa délibération n°2018-07, en date du 2 mai 2018, a proposé au ministre du logement de prononcer une sanction administrative à votre encontre.

Le 12 juin 2019, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement ont signé la décision de sanction que vous trouverez ci-jointe. Cette décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales conformément à l'article L.342-14 du code de la construction et de l'habitation.

La présente décision ci-jointe peut faire l'objet d'un recours contentieux de pleine juridiction devant le Conseil d'Etat dans un délai de deux mois à compter de réception de la présente notification en application de l'article L.342-16 du code de la construction et de l'habitation, et de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

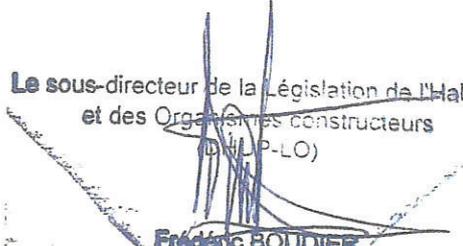
Copie :

- Préfet Région Grand Est
- Préfet du département des Ardennes
- DG OPH des Ardennes
- DTT 08

PJ :

- Décision du 12 juin 2019 portant sanction administrative à l'encontre du Président de l'OPH des Ardennes

Monsieur le Président  
OPH des Ardennes (08)  
22 à 24 avenue des Martyrs-de-la-Résistance  
BP 30  
08 001 Charleville-Mézières CEDEX

**Le sous-directeur de la Législation de l'Habitat  
et des Organismes constructeurs  
(DHLP-LO)**  
  
**Frédéric BOUDIER**



## **DOSSIERS PRIORITAIRES A TRAITER AVEC LE DIRECTEUR GENERAL**

- 1) **MISE EN PLACE LOI FINANCES 2018 AVEC RLS**
- 2) **BUDGET 2018 A VOTER EN MARS 2018**
- 3) **REMPLACEMENT AU 01/07/2018 AU PLUS TARD DE Madame [REDACTED]**

Le mieux serait un recrutement au 01/04/2018

- Secrétaire Générale Directeur Général et Conseil d'Administration
- + Marchés publics
- + G.R.H.
  
- Planning :
  - Annonce Janvier 2018 et recrutement Avril pour doubler le poste avec formation
  - Voir plus tard, avec nouveaux locaux recrutement G.R.H.

- 4) **C.U.S. N° 2 – 2019-2024 et NOUVELLE REVISION P.S.P.**
  
- 5) **PRISE EN MAINS DU DOSSIER DE L'EXTENSION DU SIEGE SOCIAL**
  - Finaliser consultation : Mobilier  
Informatique  
Standard  
Archivage

6) **SUIVI LOI LOGEMENT**

7) **LANCEUR D'ALERTE**

**HLM**

**Les bailleurs sociaux en pleine tourmente**

Avec la coupe de 800 M€ dans les APL et la hausse de la TVA sur le neuf, les organismes revoient leurs ambitions de construction et de rénovation à la baisse.

**L**a bonne résolution des directeurs d'organismes de logements sociaux (OLS) pour 2018 ? Faire des économies. Et elles seront drastiques. Il faut dire que le budget voté par les parlementaires en décembre ne leur laisse pas vraiment de marge de manœuvre. La loi de finances pour 2018 (LF 2018) acte la baisse des APL (800 M€ cette année et en 2019, puis 1,5 Md € en 2020), couplée à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS), de façon à rendre la mesure indolore pour le ménage hébergé. Par ailleurs, le taux de TVA appliqué sur les programmes neufs est passé de 5,5 % à 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018, même s'ils ont été financés ou agréés avant cette date. Côté pile, cette mesure génère au minimum 700 M€ de recettes fiscales supplémentaires selon le gouvernement. Côté face, elle renchérit le coût des opérations. Enfin, pour ne pas pénaliser les OLS qui hébergent le plus de ménages «APLisés», la LF 2018 prévoit de créer un fonds de péréquation entre organismes.

**Des règles du jeu encore inconnues.** Cette somme de mesures a pour première conséquence de décaler les dépenses à venir. «Alors que nous votons traditionnellement notre budget entre novembre et décembre, j'ai reporté le vote en mars», regrette

Didier Manier, président de l'office public de l'habitat (OPH) Lille Métropole Habitat. Avec 63 % de locataires bénéficiaires des APL dans son parc, il estime que toutes les mesures actées par la LF 2018 grèveront son budget de 15,2 M€ cette année. Une estimation au doigt mouillé. Le président d'OPH n'est pas sûr de ses

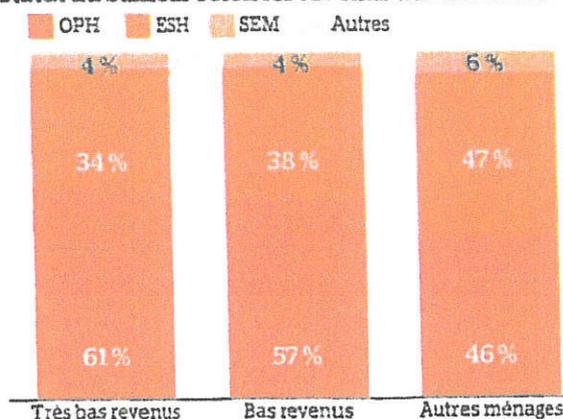
calculs... puisque tous les textes officiels n'ont pas encore été publiés au «Journal officiel»!

«Des arrêtés doivent fixer le plafond de ressources à prendre en compte dans le calcul de la RLS, déterminer son montant, et définir le niveau de péréquation entre les bailleurs sociaux», énumère Laurent Goyard, directeur général

En passant de 5,5 à 10 %, la TVA devrait générer 700 M€ de recettes fiscales supplémentaires.

de la fédération nationale des OPH. Si les textes tardent à tomber, c'est parce que l'administration n'arrive pas à mettre en place la RLS. Sa rédaction dans la loi de finances crée un «effet de débordement, qui permet à un certain nombre de ménages de bénéficier d'une baisse de loyer alors qu'ils ne touchent (suite p. 14)

Statut du bailleur selon les revenus des locataires



La baisse des APL met à mal les OPH qui hébergent le plus de ménages modestes (6 300 €/an/ménage en moyenne pour les très bas revenus, 12 800 €/an/ménage pour les bas revenus).



En 2015, le secteur représentait :  
 • 17 Mds € d'investissements (construction et réhabilitation) ;  
 • 3,2 Mds € de dépenses d'entretien.

## L'évènement HLM

pas l'APL», explique Frédéric Paul, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Pour des raisons de constitutionnalité, la RLS ne peut pas s'appliquer uniquement aux bénéficiaires de l'APL mais aux ménages dont les revenus se situent sous un plafond, déterminé par la LF 2018, mais qu'un arrêté peut abaisser. Et l'enjeu est de taille. «Notre taux de locataires APLisés est de 45 % alors que 60 % d'entre eux pourraient bénéficier de la RLS, calcule Anne-Sophie Grave, directrice générale de 3F. Nous rencontrons régulièrement le ministère aux côtés de l'USH pour que l'écart n'excède pas 10 points.» Résultat : alors que les coupes budgétaires devaient entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> février, elles sont décalées au 1<sup>er</sup> avril, mais avec un effet rétroactif.

**Allonger sa dette auprès de la CDC dès mars.** En parallèle, les mesures compensatoires promises par le gouvernement, comme le rallongement des prêts octroyés par la Caisse des dépôts (CDC), le développement de crédits à taux fixes, ou encore le lancement d'une deuxième vague de prêts de haut de bilan, tardent à arriver. «Lorsque l'on prend rendez-vous avec les représentants de

la Caisse, ils n'ont rien à nous proposer», s'alarme Roger Menn, président d'Oise Habitat, dont la capacité d'autofinancement se réduira comme peau de chagrin d'ici à 2020 (1,5 M€ contre 6 M€ en 2017). D'autres bailleurs sociaux, qui veulent plaider leur cause auprès de la CDC, se plaignent de ne pas être reçus par les directions régionales. Interpellé, le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard s'est montré intransigent lors des vœux d'Action Logement : «qu'ils m'alertent, car j'ai demandé à ce que la CDC rencontre tous les organismes durant le mois de janvier». Du côté de la Caisse, on explique que l'on travaille «activement» à la mise en place des mesures. «La première d'entre elles, l'allongement d'une partie de la dette, sera déployée dès le mois de mars. L'ensemble du dispositif sur lequel nous travaillons avec les différentes parties prenantes sera opérationnel d'ici à l'été 2018.»

Sur le terrain, les mesures de la LF 2018 bousculeront les habitudes. La hausse de la TVA «impactera la Vefa, nous en discuterons avec les promoteurs», prévient Anne-Sophie Grave, qui voit ses capacités d'autofinancement reculer d'une soixantaine

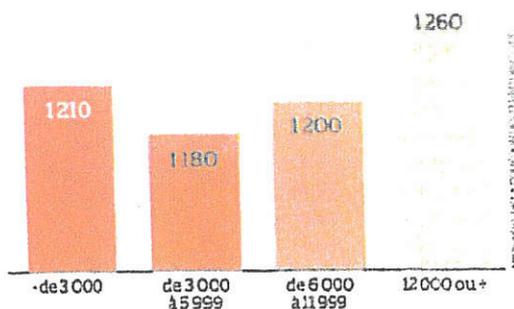
## Le chamboule-tout des HLM

La foudre de Jupiter va continuer à s'abattre sur les organismes HLM. Fin 2017, lors des 24 Heures du bâtiment, Emmanuel Macron avait prévenu : «Il y a trop de bailleurs sociaux, il faut des regroupements, et les accompagner en deux ou trois ans.» Objectif : faire des économies d'échelle, même si les chiffres contredisent le gouvernement (voir ci-dessous). Et faire circuler le capital entre les organismes d'un même groupe pour réduire leur dépendance aux aides publiques. Affaiblis par leur défaite dans la bataille des APL, les bailleurs ne tentent plus le rapport de force mais proposent des solutions audibles par la majorité. «Deux doctrines semblent s'opposer : les OPH développent une logique coopérative alors que les entreprises sociales de l'habitat (ESH) se tournent vers le secteur privé et la dimension de groupe», analyse Christian Bande, associé du cabinet de conseil Grant Thornton.

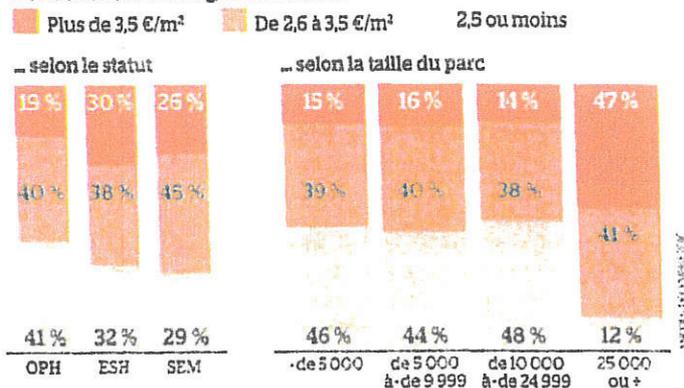
### Fusionner, tout simplement

Les rumeurs agitent le milieu : faut-il atteindre le seuil de 10 000, 15 000 ou 20 000 HLM gérés pour être à l'abri des fusions forcées ? Action Logement, l'ex-1 % Logement, actionnaire de 72 entreprises sociales de l'habitat, tire-t-il les ficelles ? «Nous ne donnons aucune directive à nos ESH», ne cesse de répéter Jacques Chanut, président de l'organisme paritaire. «Je suis défavorable à l'instauration de seuils, car dans les territoires, je n'imaginerai pas qu'un département (rural et peu peuplé, NDLR) se retrouve sans structure», tente de rassurer Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. Mais sur le terrain, l'idée fait son chemin. «Je viens du secteur de l'industrie, je sais qu'il y a des effets de seuil. Nous attendons les premières études d'un cabinet spécialisé pour évaluer l'intérêt et les modalités d'un rapprochement», lance Philippe Brunet Debaines, DG de Mistral Habitat (9 700 HLM gérés), qui accélère le mouvement initié il y a dix-huit mois avec Grand Avignon Résidences (6 000 HLM).

Coût de gestion (hors régie) par logement géré selon la taille du parc (valeurs médianes en euros)



Montant des charges en €/m<sup>2</sup>..



**Big is beautiful. Vraiment ?** Les données de l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) indiquent plutôt que plus la taille des organismes est grande, plus les coûts fixes sont élevés... même si la typologie et l'ancienneté du parc détiennent les influencent fortement.

## Droulez Laurent

---

**De:** Droulez Laurent  
**Envoyé:** mardi 23 avril 2019 20:31  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Entretien fin de contrôle relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'office public de l'habitat de Sète

**Importance:** Haute

Bonsoir [REDACTED],

Pour donner suite à notre entretien téléphonique du mardi 16 avril 2019, je vous confirme que j'ai remis ma lettre de démission au poste de Directeur Général de Sète Thau Habitat le lundi 5 février 2018, à l'attention de Monsieur François COMMEINHES, Président Sète Agglopolôle Méditerranée, Maire de Sète, Président de Sète Thau Habitat.

J'ai quitté Sète Thau habitat le jeudi 8 février 2018, comme proposé dans ma correspondance.

Les deux raisons principales de mon départ sont : des raisons professionnelles et des raisons familiales.

Le contexte législatif ( Loi de Finance 2018 et la Loi ELAN ) m'a contraint de démissionner de Sète Thau Habitat.

Le Conseil d'Administration d'Habitat08 ( 11 691 logements ) du 22 janvier 2018 m'a confirmé comme futur Directeur Général de l'O.P.H. des Ardennes.

Aussi, le décret du 12 octobre 2009, fixant la rémunération des Directeurs généraux, étant rigide par rapport au marché de l'emploi, j'ai opté pour un organisme dont la taille répond favorablement à une rémunération en adéquation à mon expérience solide dans le logement conventionné.

Ma situation familiale, séparé et deux enfants, m'a également poussé à ce choix eu égard à la décision du Juge des Affaires Familiales qui a eu la main lourde sur la Contribution à l'Education et à l'Entretien pour mes deux fils ( 900 € / mois ).

J'ai remercié avec sincérité Monsieur COMMEINHES et Monsieur Emile ANFOSSO de leur confiance.

J'étais conscient que ma décision de quitter l'OPH de Sète perturbait le bon déroulement des activités de l'organisme, même si celui-ci avait été bien géré dans son ensemble.

Aussi, par professionnalisme, j'avais négocié avec Monsieur [REDACTED], Président d'Habitat08, de pouvoir me libérer la semaine du 19 au 23 février 2018 pour revenir à l'OPH de Sète.

J'ai intégré l'OPH des Ardennes le 12 février 2018.

J'ai consacré le lundi 19 février 2018 pour Sète Thau Habitat : j'ai eu un entretien téléphonique avec Monsieur Emile ANFOSSO afin d'échanger sur différents sujets et dossiers de l'époque.

Je suis resté en bon terme avec Sète Thau Habitat.

Je vous souhaite, Monsieur [REDACTED], une bonne réception de ces éléments de confirmation, à notre récent entretien téléphonique.

Bien Cordialement.

Laurent DROULEZ

Directeur Général

Habitat08

22-24 avenue des Martyrs de la Résistance

08008 Charleville-Mézières

06.75.99.97.26.

Monsieur Laurent DROULEZ

A Sète, le 5 février 2018.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Mr François COMMEINHES

Président Sète Agglopôle Méditerranée

Maire de Sète

Président Sète Thau Habitat

14, rue des Lauriers Roses

34 203 SETE

OBJET : Démission au poste de Directeur Général de Sète Thau Habitat.

Monsieur le Président,

Je tiens sincèrement à vous remercier de votre confiance, ainsi que monsieur Emile ANFOSSO, les administrateurs de Sète Thau Habitat, les élus communautaires, les partenaires institutionnels.

J'ai apprécié également l'intégration au sein de l'O.P.H., les dossiers stratégiques étudiés et analysés, les programmes d'investissement futurs, les rencontres et l'accueil des collègues.

Cette reconnaissance m'honore, me va droit au cœur, elle m'oblige.

Toutefois, l'article 126 de la Loi de Finance 2018 va peser lourdement sur l'autofinancement des organismes, et à terme sur leur capacité à investir au même rythme, et donc à répondre aux attentes des citoyens.

La Loi ELAN dont nous attendons la parution, accompagnée de la réduction des moyens économiques, va conduire inéluctablement à réduire le nombre des OPH dans les années à venir.

J'ai confiance à la poursuite des activités et du développement de Sète Thau Habitat grâce notamment à son rattachement à Sète Agglopôle Méditerranée qui soutient financièrement les projets entrepris.

Mais, en ce qui me concerne le contexte législatif actuel me contraint de démissionner de Sète Thau Habitat.

En effet, je viens d'être nommé tout récemment Directeur Général d'un Office Public de l'Habitat situé dans le Nord de 12 000 logements.

Aussi, le décret du 12 octobre 2009, fixant la rémunération des Directeurs Généraux, est rigide par rapport au marché de l'emploi.

C'est la raison pour laquelle, je suis obligé d'abandonner mon poste de Directeur Général de Sète Thau Habitat, au profit d'un organisme dont la taille, répond favorablement, à une rémunération qui est en adéquation à mon expérience solide dans le logement conventionné. Je quitterai avec votre accord l'O.P.H. de Sète le jeudi 8 février 2018, pour le bon fonctionnement des services.

En effet, je suis attendu impérativement le 12 février 2018 dans mes nouvelles fonctions par le Président de l'O.P.H. des Ardennes.

Cependant, il est convenu en accord avec Monsieur ANFOSSO et Monsieur A■■■■■, que je me rende disponible pour l'O.P.H. de Sète la semaine du 19 février au 23 février 2018 afin de faciliter la continuité de l'activité de l'organisme, et d'organiser la nomination d'un Directeur Général par intérim.

Je retiens néanmoins une rencontre positive et attachante au sein de l'office de Sète.

Je suis convaincu que les Hommes et les Femmes de cet office continueront à porter haut et fort le rayonnement de cette belle entreprise construite depuis des décennies.

Je regrette avec sincérité de devoir quitter le navire, mais dans le contexte législatif brutal, et violent sévissant sur le logement conventionné, il m'est difficile de pouvoir me projeter et d'investir en Occitanie.

Je vous remercie encore très chaleureusement, et je vous suis reconnaissant pour l'attention que j'ai reçue, avec une pensée particulière pour Monsieur Emile ANFOSSO.

Je garderai à jamais la Venise du Languedoc, l'île singulière dans mes pensées.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Bien Cordialement.

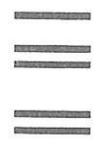
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'L' and a flourish that extends to the right and then loops back down.

Laurent DROULEZ

~~M. Emile ANFOSSO  
Chargé de missions - VP Sète Habitat  
SÈTE THAU HABITAT - OPH  
14, rue des Laines Rouges  
34003 SÈTE~~

SGRZ VZ2 - PFC 30A - 20160625TD11 - 0817

RECOMMANDÉ  
LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : **AR 1A 147 559 0833 7**



Renvoyer à **FRAB**

Destinataire / Avisé le : _____	
Remis le : <u>09 / 02 / 18</u>	
Le destinataire a déclaré être _____	
Le destinataire a signé _____	
Le mandataire a signé _____	
CNI/Permis de conduire _____	
Autre : _____	

U DROULEZ L'air

[Redacted signature area]

le site [Laposte.fr](http://laposte.fr).

teur Général de Sète Thau Habitat.

Monsieur le Président,

Je tiens sincèrement à vous remercier de votre confiance, ainsi que monsieur Emile ANFOSSO, les administrateurs de Sète Thau Habitat, les élus communautaires, les partenaires institutionnels.

J'ai apprécié également l'intégration au sein de l'O.P.H., les dossiers stratégiques étudiés et analysés, les programmes d'investissement futurs, les rencontres et l'accueil des collègues.

Cette reconnaissance m'honore, me va droit au cœur, elle m'oblige.

Toutefois, l'article 126 de la Loi de Finance 2018 va peser lourdement sur l'autofinancement des organismes, et à terme sur leur capacité à investir au même rythme, et donc à répondre aux attentes des citoyens.

La Loi ELAN dont nous attendons la parution, accompagnée de la réduction des moyens économiques, va conduire inéluctablement à réduire le nombre des OPH dans les années à venir.

J'ai confiance à la poursuite des activités et du développement de Sète Thau Habitat grâce notamment à son rattachement à Sète Agglopol Méditerranée qui soutient financièrement les projets entrepris.

Mais, en ce qui me concerne le contexte législatif actuel me contraint de démissionner de Sète Thau Habitat.

En effet, je viens d'être nommé tout récemment Directeur Général d'un Office Public de l'Habitat situé dans le Nord de 12 000 logements.

PREUVE DE DÉPÔT



courrier

A Bailleval, le 08 Août 2017

Monsieur DROULEZ Laurent

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]  
Président d'HABITAT 08  
22,24 avenue des Martyrs de la Résistance  
08 000 Charleville-Mézières

Objet : Candidature au poste de Directeur Général d'HABITAT 08. (Référence : 2017-10188)

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de postuler au poste de Directeur Général d'HABITAT 08.

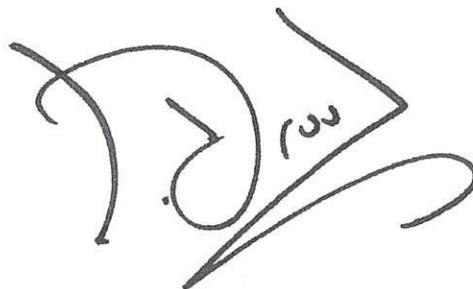
HABITAT 08, important acteur économique local et responsable, rayonnant sur 80 communes, offre aux 21 618 ardennais un patrimoine immobilier de 12 503 logements dans un cadre de vie agréable, grâce à l'esprit d'équipe des 279 collaborateurs. La politique bienveillante de développement des activités, au service de la proximité, de la relation client, de l'écologie et de la qualité, permet à l'Office Public de l'Habitat des Ardennes d'être une entreprise reconnue, ancrée dans le territoire, et dans un environnement fortement concurrentiel, où les besoins des locataires et des futurs résidents sont réels.

Aussi, pour moi, donner un toit de qualité et abordable pour les citoyens, donne du sens à ma vie professionnelle.

En tant que Directeur Général adjoint, j'ai réalisé avec enthousiasme des opérations innovantes pour les locataires, et des projets phares pour le développement et la pérennité de l'entreprise Oise Habitat. Ceux-ci étaient vivement appréciés par les membres du Conseil d'Administration, mais aussi par les institutions de contrôle et par les partenaires.

Manager reconnu, homme de challenge et de rigueur, attaché à la réussite d'une stratégie et d'une politique efficace, soucieux de la gestion et du respect des procédures, et passionné par les relations humaines et professionnelles, je suis désireux de continuer à m'investir dans cette mission d'intérêt général.

Dans l'espoir que mon projet de collaboration aura retenu votre attention, pour me fixer un rendez-vous, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.



Monsieur [REDACTED]  
Préfet des Ardennes

B.P. 60002

08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Charleville-Mézières, le 23 avril 2018

Monsieur le Préfet,

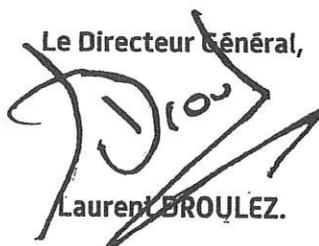
Conformément à l'application du III de l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, je vous transmets pour preuve les accusés de réception ci-dessous :

- déclaration initiale de situation patrimoniale
- déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité.

J'espère vous avoir apporté les éléments pour vous faciliter le recensement des organismes et des fonctions soumis aux obligations de déclarer, souhaité par Monsieur le Premier Ministre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Directeur Général,



Laurent BROUJÉZ.

Vos références :  
JG-LC/LC

Vos références :  
2018/BCLI/DL/78

Affaire suivie par [REDACTED]

Objet : La prévention  
des conflits d'intérêt  
et la transparence dans  
la vie publique

Toute correspondance  
doit être adressée  
à M. le Directeur  
Général d'HABITAT 08.

Les références  
sont à rappeler  
lors de chaque  
correspondance.

## Droulez Laurent

---

**De:** laurendroulez [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 11 avril 2018 14:22  
**À:** Droulez Laurent  
**Objet:** Tr : Confirmation du dépôt d'une déclaration

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

**De :** [inscription@hatvp.fr](mailto:inscription@hatvp.fr)  
**Date :** 11/04/2018 14:19 (GMT+01:00)  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Confirmation du dépôt d'une déclaration

Bonjour,

Vous venez de déposer une Déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Cette déclaration a été déposée le 11/04/2018 à 14:19:23.

Ce message constitue l'accusé de réception de votre déclaration et doit être conservé pour attester de son dépôt.

Nous vous remercions d'avoir utilisé le service de télédéclaration de la Haute Autorité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la Haute Autorité à l'adresse suivante : [adel@hatvp.fr](mailto:adel@hatvp.fr) ou au 01 86 21 94 97.

Cordialement,

HATVP  
98/102 rue de Richelieu  
CS 80202  
75082 PARIS CEDEX

Empreinte informatique de la déclaration : 47DEQpj8HBSa+/TImW+5JCeuQeRkm5NMpJWZG3hSuFU=

Signature numérique de l'empreinte :

OptYgA50a8jwNIPj5L5X23eQ2qWBe634K8G73I4PSo0NLtNsgY1C40kUDqY/ae1TfzCoBQvvgxIiiVvKu  
8VQ3GQ/XnOs7a9NCd5M+RNDvrGZluy0bhpWbwheX3/kJNpLAcVDirBrOweVGO+S1nLT5Ohqqf/gg  
B+OIf+XS+lwOQrtyEMzizjZmLHjOF9fMq20xdCs0ZQnQKdROz2i0pkbYsnvkvgwoLsB3CO03Tbzhv/l/o4  
SfIRrvRxcwdu2zZ9evVWG0wBQGhsoEB0CXHUK8e/PoHEWJ9dIW2f2AeCRFXWtoOIUOwnM4rC5uq  
QP3fBEBXKCHr82XwNpwJ79Oo4VCA==

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Merci de ne pas répondre à ce message. Les réponses envoyées à cette adresse électronique ne sont pas lues.

**Droulez Laurent**

---

**De:** laurentdroulez [REDACTED]  
**Envoyé:** lundi 9 avril 2018 13:54  
**À:** Droulez Laurent  
**Objet:** Tr : Confirmation du dépôt d'une déclaration

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De : [inscription@hatvp.fr](mailto:inscription@hatvp.fr)

Date : 09/04/2018 11:24 (GMT+01:00)

À : [REDACTED]

Objet : Confirmation du dépôt d'une déclaration

Bonjour,

Vous venez de déposer une Déclaration initiale de situation patrimoniale auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Cette déclaration a été déposée le 09/04/2018 à 11:24:34.

Ce message constitue l'accusé de réception de votre déclaration et doit être conservé pour attester de son dépôt.

Nous vous remercions d'avoir utilisé le service de télédéclaration de la Haute Autorité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre la Haute Autorité à l'adresse suivante : [adel@hatvp.fr](mailto:adel@hatvp.fr) ou au 01 86 21 94 97.

Cordialement,

HATVP  
98/102 rue de Richelieu  
CS 80202  
75082 PARIS CEDEX

Empreinte informatique de la déclaration : 47DEQpj8HBSa+/TImW+5JCeuQeRkm5NMpJWZG3hSuFU=

Signature numérique de l'empreinte :

0ptYgA50a8jwNIPj5L5X23eQ2qWBe634K8G73I4PSo0NLtNsgY1C40kUDqY/ae1TfzCoBQvvgxIiiVvKu  
8VQ3GQ/XnOs7a9NCd5M+RNDvrGZluy0bhpWbwheX3/kJNpLAcVDirBrOweVGO+S1nLT5Ohqqf/gg  
B+OIf+XS+lwoQrtyEMzizmLHjOF9fMq20xdCs0ZQnQKdROz2i0pkbYsnvkvgwoLsB3CO03TbzHV/l/o4  
SfiRrvRxcwdu2zZ9evVWG0wBQGhsoEB0CXHUK8e/PoHEWJ9dIW2f2AeCRFXWtoOIUOwnM4rC5uq  
QP3fBEBXKCHr82XwNpwJ79Oo4VCA==

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Merci de ne pas répondre à ce message. Les réponses envoyées à cette adresse électronique ne sont pas lues.